

**COMMUNE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	18
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	23
NOMBRE DE PROCURATIONS	5

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois novembre à dix-neuf heures et trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 17 novembre 2023

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, VALLON, COMTAT, CHAUVET, SERRANO, LECOQ, BOUTIER ; Mesdames BONAMI, KRAWCZYK, CHARRIERE, TRUILLET, BOUCHET, BARTHELEMY, LECOQ et FEURMOUR

ABSENTS : Mesdames BOISSET, DALLONGEVILLE, MORIN, SERIO et EPAUD, Messieurs CHARRIERE, PACIONI, QUERCI et PONSY

PROCURATIONS : de Madame DALLONGEVILLE à Madame BARTHELEMY, de Monsieur CHARRIERE à Madame CHARRIERE, de Madame MORIN à Madame LECOQ, de Monsieur PACIONI à Monsieur GERVAIS, et de Madame EPAUD à Monsieur BOUTIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Rose-Marie KRAWCZYK

Délibération n° 02-11-2023 – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement des études d'aménagement de la RD14 et de la RD1 entre le Département du Gard et la commune de Clarensac

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

Vu la délibération rectificative relative à la demande de co maitrise auprès du Département du Gard concernant la mise en place d'une convention d'études pour mener à bien l'étude portant sur les travaux d'aménagements, de revalorisation et de mise en sécurité de trois axes principaux de Clarensac précédemment adoptée ;

Vu la délibération n° 58 de la Commission Permanente adoptée par le Conseil Départemental du Gard en date du 13 octobre 2023 approuvant la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement pour l'étude de l'aménagement des RD14 et RD1 dans la traversée d'agglomération de la commune de Clarensac ;

Considérant le coût des études qui s'élève à 19 800,00 € HT, la participation financière de Département à hauteur de 11 880,00 € ;

Considérant la nécessité de signer une convention pour définir les modalités de cette opération ;

Considérant l'avis favorable à la majorité de la commission Budget, Projet, Actions réunie le 13 novembre 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix avec 20 voix pour et 3 voix contre (Mesdames LECOQ et MORIN, Monsieur LECOQ), décide :

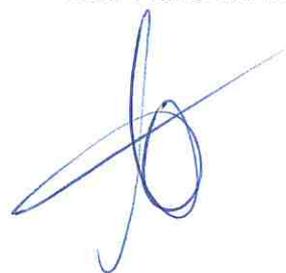
- D'approuver le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement présenté par le Conseil Départemental du Gard,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents,
- De réserver les crédits correspondants au budget.

Fait à CLARENSAC, le 23 novembre 2023

Le Maire
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance
Rose-Marie KRAWCZYK



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le